

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2011

COMPTES 2010

Les comptes administratifs de l'exercice écoulé ont été approuvés.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE			
1 422 844.91	1 815 826.81	1 094 264.98	1 074 858.79
	excédent 392 981.90	déficit 19 406.19	
SERVICE DE L'EAU			
30 048.69	113 009.21	114 832.21	147 841.94
	excédent 82 960.52		excédent 33 009.73
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT			
54 247.41	80 391.02	341 604.51	248 319.84
	excédent 26 143.61		Déficit 93 284.67

VOTE DES TAUX

Les taux d'imposition des taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) demeurent inchangés. La recette attendue est de 737 653 € soit une progression de 4.5 % par rapport à 2010. Cette augmentation provient de l'augmentation des bases, laquelle est générée par l'arrivée d'habitants dans les nouveaux lotissements.

BUDGETS 2011

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	
1 782 097.00 €	3 142 900.88 €
SERVICE DE L'EAU	
129 669.81 €	513 533.60 €
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
139 589.56 €	354 752.45 €

MAIRIE

Une assistance à maître d'ouvrage est sollicitée auprès des services de la CCVI afin de préparer un concours sur esquisses.

DORTOIR DE L'ECOLE MATERNELLE

Le 28 avril 2010 le Conseil municipal approuvait le programme de construction d'un dortoir à l'école maternelle puis choisissait un maître d'œuvre. Dernièrement un appel d'offres a été lancé pour la construction. Ont été retenues les entreprises suivantes

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC	
1	Terrassement – VRD - Clôture	CLAVEAU	4 440.95
2	Fondation– béton armé– maçonnerie	GIRARDOT	30 004.70
3	Charpente bois – couverture ardoise	BATIVALOIRE	24 889.05
4	Menuiserie alu – volets roulants	TREFOUS	18 949.72
5	Menuiserie intérieure bois	CHAMPIGNY	1 881.60
6	Double placo – plafond – isolation	R.I.V.L.	6 793.21
7	Electricité – VMC – courants faibles	SIX Fabien	6 363.80
8	Plomberie –sanitaire –chauffage	GEPEM	3 921.61
9	Revêtement de sol	BRAUD	8 322.78
10	Peinture – revêtement mural	HERIVAUD	2 227.13
TOTALS			107794.55

La société DEKRA a également été retenue pour effectuer respectivement une mission de Sécurité et Protection de la Santé (1 408.41 € TTC) et une mission de contrôle technique (3 715.97 € TTC)

PROGRAMME DE VOIRIE 2011

La société EIFFAGE a été retenue pour effectuer une amélioration des voies suivantes : route de Veigné, rue de la Bougrie, rue de Genevray, impasse de la Dégessière et rue du Château d'eau. Montant des travaux : 86 869,07€ TTC.

Un programme est également prévu sur la VC n° 10 des Goderies à la Ferrandière, la VC n° 4 : du Pommier Amard au Bourg Cocu, la VC n° 18 à la Niverdière et à la Grande Boissière

ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

Pour remplacer le camion qui a été volé, un nouveau matériel sera acheté chez CEVI , pour un coût de 53 120 € TTC

AUGMENTATION DE LA CAPACITE DU BASSIN DE LAMINAGE

Le bassin de laminage aux Prés de la Chapelle, au sud du Bourg fait l'objet d'un projet d'agrandissement de capacité pour la passer de 6500 m³ à 15 000 m³. En effet, les nombreux dysfonctionnements hydrauliques constatés dans la rue des écoles doivent faire l'objet d'une régulation du bassin par un abaissement du débit de fuite conduisant à augmenter le volume de retenue.

Il est à noter que ce bassin dessert des terres situées au Sud et Sud-ouest, essentiellement constituées de parcelles agricoles drainées ou non. Les bassins versants concernés, situés de part et d'autre de la RD 910, représentent une superficie d'environ 184 ha. De plus, l'exutoire du bassin est constitué par le réseau canalisé sous la rue des Ecoles avant de rejoindre le ruisseau le Mardereau,

Avant de réaliser ce projet d'agrandissement, il convient de réaliser une étude d'incidence et un dossier de déclaration au titre de l'article L 214-1 du Code de l'Environnement.

La Sté OX ENVIRONNEMENT a été pressentie pour réaliser ces travaux pour un coût de 4544.80 € TTC

OPERATION FACADES

Depuis 2002 la commune mène une campagne qui consiste à inciter les propriétaires privés à entretenir leur façade de maison par un ravalement. L'objectif est d'associer des initiatives privées à l'effort collectif d'amélioration du cadre de vie en assurant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural.

Le secteur concerné par la campagne de ravalement a été fixé par arrêté municipal du 22.12.2004 :

rue nationale	place Marcel Gaumont
rue Marcel Gaumont	place de l'église
rue René Guignard	rue de la Poste
rue de la Soupe à l'eau	rue Jehan de Thaïx
rue Alexandre Charpentier	rue des Combattants en AFN jq rue J. de Thaïx
rue de Louans jq rue des écoles	rue de Château Gaillard jq rue de la Soupe à l'eau

Assistante technique et architecturale

Le PACT d'Indre-et-Loire réalise, pour les maîtres d'œuvre qui en ont fait la demande, une mission d'aide à la décision leur permettant d'aborder le projet en connaissance des aspects techniques, architecturaux, administratifs et financiers. Chacune de ces missions donne lieu à une rencontre avec le propriétaire à son domicile ou sur le lieu du projet.

Le PACT réalise des diagnostics préalables des immeubles en projet d'ouvrage en y répertoriant les désordres techniques et esthétiques et en identifiant l'ensemble des éléments architecturaux qui les caractérise, qu'il faut préserver et mettre en valeur. Ces visites se traduisent par l'établissements de descriptifs prescrivant l'ensemble des travaux à entreprendre.

Lors de la réalisation des travaux, le PACT poursuit sa mission de conseil et de médiation entre les différents intervenants (propriétaires, artisans, administration),

Assistance administrative

Toute modification extérieure nécessitant une déclaration administrative, le PACT se charge de réaliser, pour le compte des propriétaires, les demandes de déclarations préalables.

Assistance financière

Le PACT informe les propriétaires sur l'aide financière attribuée par la commune. Il constitue les dossiers de demandes de subventions. Celles-ci sont calculées sur la base de 25 % du montant HT des travaux avec un plafond de

3 270 € pour les façades en tuffeau

2 640 € pour les façades mixtes (tuffeau et enduit)

1 580 € pour les façades en enduit

630 € pour les enduits monocouches ou peintures

370 € le mètre linéaire pour les vitrines

Il est donc décidé de renouveler la convention pour l'animation d'une campagne de ravalement des façades au titre de l'année 2011.

VENTE D'UN IMMEUBLE

Dans le cadre du projet d'aménagement centre Bourg (zone 1AUa), il est décidé de consulter Service des Domaines à fins d'estimation de l'immeuble communal sis 34 rue nationale

ETUDES ET MODIFICATIONS D'OUVRAGES DANS LE CADRE DU PROJET DE LIGNE L.G.V.

Afin de définir les conditions d'exécution et les modalités de financement des études préliminaires du projet de la Ligne Grande Vitesse (LGV) sur les réseaux appartenant à la Collectivité et afin de réaliser les déviations, protections et mesures compensatoires à mettre en œuvre pour conserver l'intégrité et les conditions normales d'exploitation des réseaux de distribution en eau potable et assainissement des eaux usées, rendues nécessaires par le projet d'aménagement de la ligne LGV, il est décidé de passer une convention avec COSEA et VEOLIA